

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence **Sciences Humaines et Sociale** mention **Histoire** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE 1ère année
<p style="text-align: center;">Semestre 1</p> <p>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</p> <p>Président(e) : Cyril Courrier Suppléant(e) : Martine Chalvet</p> <p><u>Liste des membres</u></p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <ul style="list-style-type: none">- Martine Chalvet (titulaire) / Hélène Aurigny (suppléante)- Aurélia Dusserre (titulaire) / Delphine Peiretti-Courtis (suppléante) <p>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</p> <p><u>Liste des membres :</u></p>
<p style="text-align: center;">Semestre 2 et 1ère année</p> <p>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</p> <p>Président(e) : Cyril Courrier Suppléant(e) : Martine Chalvet</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <ul style="list-style-type: none">- Martine Chalvet (titulaire) / Hélène Aurigny (suppléante)- Aurélia Dusserre (titulaire) / Delphine Peiretti-Courtis (suppléante) <p>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</p> <p><u>Liste des membres :</u></p>

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Cyril Courrier

Suppléant(e) : Martine Chalvet

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Matthieu Allingri
- Martine Chalvet
- Hayri Göksin Özkoray

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Cyril Courrier

Suppléant(e) : Martine Chalvet

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Matthieu Allingri
- Martine Chalvet
- Hayri Göksin Özkoray

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Cyril Courrier

Suppléant(e) : Martine Chalvet

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Matthieu Allingri
- Martine Chalvet
- Hayri Göksin Özkoray

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Cyril Courier

Suppléant(e) : Martine Chalvet

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Matthieu Allingri
- Martine Chalvet
- Hayri Göksin Özkoray

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/12/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH